



- **Demande de propositions** : Services de traduction
- **Service** : Opérations
- **Responsable du projet** : Jean-René Noël, directeur des opérations
- **Numéro de référence** : NANB-RFP-2024-02

Demande de propositions

Résumé

L'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AINB) sollicite des propositions pour des services de traduction et de révision de l'anglais au français et du français à l'anglais, en fonction des besoins.

Renseignements généraux

L'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AINB) est l'organisme de réglementation professionnelle des infirmières et infirmiers immatriculés (II) et des infirmières et infirmiers praticiens (IP) du Nouveau-Brunswick. La réglementation vise à protéger le public en assurant une pratique sécuritaire, compétente et conforme à l'éthique de la part des II et des IP.

Active depuis 1916, l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick a été constituée en vertu de la *Loi sur les infirmières et infirmiers* du Nouveau-Brunswick, adoptée le 20 juin 1984.

Le Conseil d'administration de l'AINB est l'organe directeur de l'organisation. Les membres du Conseil d'administration sont collectivement responsables de la direction stratégique, de la gestion des risques et de la surveillance des opérations de l'AINB afin de que les objectifs stratégiques soient atteints. Le Conseil de l'AINB est composé de douze membres, soit une présidente ou un président, une présidente désignée ou un président désigné, sept représentantes ou représentants de la profession en région et trois représentantes ou représentants du public.

L'équipe de direction de l'AINB est composée de six personnes : la chef de la direction et registraire par intérim, le directeur des politiques, des risques et de la conformité, la directrice de la pratique infirmière et de la formation par intérim, la directrice des immatriculations et registraire adjointe par intérim, la directrice des plaintes et avocate générale et le directeur des opérations.

L'AINB emploie près de 30 personnes à temps plein et à temps partiel. L'organigramme de l'AINB est divisé en services, chacun étant dirigé par l'une des personnes susmentionnées.

Services requis

1. Tous les documents produits pour nos titulaires d'immatriculation et le public doivent être publiés dans les deux langues officielles (anglais et français). L'AIINB doit traduire divers documents :
 - Rapports généraux, présentations et notes d'information
 - Documents de marketing/publicité
 - Communications publiques et médias sociaux
 - Modifications de textes/correction d'épreuves
2. Le fournisseur doit fournir des services de traduction en fonction des besoins de l'anglais vers le français et/ou du français vers l'anglais.

L'AIINB fera appel aux services de traduction de l'anglais vers le français ou du français vers l'anglais en fonction des projets.

Les demandes de services peuvent être « médiatiques », « urgentes » ou « ordinaires ».

- Traduction médiatique : traduction requise le jour même.
 - Traduction urgente : traduction requise dans un délai de deux (2) jours ouvrables.
 - Traduction ordinaire : traduction requise dans un délai de quatre (4) jours ouvrables.
3. Le fournisseur doit fournir des services de modification et de correction d'épreuves « en fonction des besoins » pour des documents en anglais ou en français afin d'en vérifier la grammaire et la cohérence.

Exemples de projets de correction d'épreuves :

- Vérifier que les préférences terminologiques de l'AIINB sont bien utilisées dans le texte courant.
- Comparer le texte courant avec le texte précédent afin de s'assurer de la cohérence des termes utilisés.

Soumission des propositions

Les fournisseurs intéressés sont invités à soumettre leur proposition au plus tard le 29 novembre 2024.

Les propositions doivent contenir :

- Nom et adresse du fournisseur.
- Aperçu de la formation, de l'agrément (le cas échéant) et de l'expérience pertinente dans les domaines d'activité de l'organisation.
- Services offerts : Traduction de l'anglais vers le français, du français vers l'anglais ou les deux et modifications de textes/corrections d'épreuves en anglais, en français ou dans les deux langues.
- Coordonnées d'un à trois clients pertinents. Il est possible que le premier client soit contacté pour des vérifications.
- Ventilation des honoraires du fournisseur pour les services de traduction et de modification/correction.

Les propositions seront examinées par la chef de la direction et le service des opérations de l'AIINB. Il est possible qu'une présentation soit demandée.

Critères d'évaluation

Les propositions seront évaluées selon les critères suivants :

- Expertise et expérience démontrées en traduction (30 %)
- Études et agrément (le cas échéant) (20 %)
- Clients pertinents (20 %)
- Prix compétitifs et raisonnables (30 %)

Échéancier

- Publication de la DP : 18 novembre 2024.
- Date limite de soumission de proposition : 29 novembre 2024.
- Période d'évaluation : 2 au 6 décembre 2024.
- Sélection et notification du fournisseur : 9 au 13 décembre 2024.
- Début des services : 16 décembre 2024.

Personne-ressource

Les personnes ayant des questions ou souhaitant soumettre des propositions sont priées de contacter :

Jean-René Noël
Directeur des opérations
Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick
165, rue Regent
Fredericton (N.-B.)
E3B 7B4
aiinb@aiinb.nb.ca

Veuillez indiquer le numéro de référence AIINB-RFP-2024-02 dans toute correspondance et dans votre proposition.

Respectueusement,

Jean-René Noël
Directeur des opérations
Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick